

51^{ème} BLONDEAU MARINE & 15^{ème} DJINN'S CUP
12 Août 2021
Ars-en-Ré CNAR
5C

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- La régata sera régie par :
- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
 - 1.2 Les règlements fédéraux,
 - 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux Habitables HN, Djinn7 et Blue Djinn
- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition aidant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS A PAYER

- 4.1 Les droits requis sont les suivants :

Classes	Montant		
Toutes	50 euros		

5. PROGRAMME

- 5.1 Inscriptions au Club-House du CNAR :

Jours et Date		
Mercredi 11 août	11h30-13h30	18h00-20h00

- 5.2 Jour de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Jeudi 12 août	9h00 au large du banc du Bûcheron	Toutes

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

Affiché suivant les prescriptions fédérales

7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront : **Côtiers Construits**
7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe parcours et zone de course

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour pour les classes suivantes

9. CLASSEMENT

- 9.1 3 courses devront être validées pour valider la compétition.
9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand 4 à 9 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
(c) Quand 10 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : ponton visiteurs Port Village

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Remise des prix le jeudi 12 août vers 20h00 au Club-House du CNAR

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : CNAR Jean-Claude JEGOU
06 10 78 86 59

16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Port de	Baie	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
Ars en Ré	Pertuis breton	12/08/2019	14h13	07h53 - 20h06	88 - 86

ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE

Zone de course : Pertuis breton
Type de parcours : construits et côtiers